

DECLARATION DE LA MISSION INTERNATIONALE  
D'OBSERVATION DE LA CEEAC  
(ELECTION PRESIDENTIELLE)

*Kinshasa, le 31 octobre 2006*

1. A l'invitation de la Commission Electorale Indépendante (CEI) de la République Démocratique du Congo (RDC), une Mission Internationale d'Observation Electorale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a participé à l'observation des Elections Présidentielle (deuxième tour) et Provinciales qui se sont déroulées le vingt neuf (29) octobre deux mil six (2006).
2. La Mission a été déployée dans la province de Kinshasa où elle a eu le privilège d'assister à la signature de deux actes politiques majeurs, à savoir : un communiqué et un appel conjoints. Les deux textes adoptés au terme d'une campagne tendue, ont considérablement contribué à apaiser le climat politique à la veille du scrutin
3. La Mission d'observation de la CEEAC a noté ce qui suit :
  - 3.1. en dépit de la forte pluie qui est tombée sur la province de Kinshasa pendant une grande partie de la journée, la participation au scrutin a été relativement importante. Ce qui est la confirmation de l'adhésion massive des Congolaises et des Congolais au processus en cours ;
  - 3.2. dans la plupart des centres et bureaux de vote la présence des témoins des candidats a favorisé la régularité et la transparence des opérations de vote;
4. En conséquence, la Mission d'observation de la CEEAC se félicite des conditions générales du déroulement du vote.
5. Elle félicite le peuple congolais pour sa maturité et son sens civique, la CEI pour avoir apporté les correctifs aux manquements constatés lors du premier tour, les forces chargées du maintien de l'ordre qui se sont impartialement acquittées de leur tâche et les deux candidats en lice pour le second tour, pour leur sens des responsabilités.
6. Au regard de ce qui précède, la Mission Internationale d'Observation de la CEEAC estime que le 2<sup>ème</sup> tour de l'Election Présidentielle a été libre, transparent et démocratique :

- 6.1. elle exhorte les candidats au respect du verdict des urnes, à s'abstenir de toute proclamation intempestive des résultats en lieu et place de la CEI, seule habilitée par la loi à publier les résultats des élections en République Démocratique du Congo ;
- 6.2. elle rappelle aux deux candidats les engagements pris pour que le processus électoral en cours s'achève dans le calme et la paix, et les invite, en cas de contestation éventuelle, à user des voies de recours légales;
- 6.3. la mission d'observation de la CEEAC exprime, au nom de tous les Etats membres, sa plus profonde gratitude à l'endroit de tous les partenaires qui ont bien voulu témoigner leur solidarité à la Nation Congolaise en soutenant le processus en cours, afin que son aboutissement apaisé inscrive durablement la RDC dans la dynamique démocratique et du développement.

Fait à Kinshasa, le 31 octobre 2006



**Pierre MONGO**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Mongo', written over a horizontal line.

**Ambassadeur, Représentant Spécial  
du Secrétaire Général de la CEEAC en RDC**